



Alternance & Initiatives citoyennes
de gauche & écologistes

Lettre d'information AIMEylan n°42 Septembre 2018

Rassemblement citoyen de gauche, de l'écologie et du centre
Groupe au conseil municipal de Meylan



*Christel Refour, Antoine Jammes, Sabine Sainte-Rose,
Christophe Batailh Marie-Odile Novelli, Philippe Cardin et
Méline Hérenger*

Cette lettre reprend quelques points abordés au conseil municipal du 24 septembre dernier. Un conseil marqué par l'impréparation de l'exécutif.

Une première adjointe élue par 15 conseillers sur 33

Le maire a proposé au conseil municipal de supprimer un poste d'adjoint suite au décès cet été du premier adjoint FX Wanhem (une minute de silence a été tenue en début de conseil). Nous étions défavorables à cette suppression ; en effet, comment se passer d'un adjoint alors que tant de dossiers sont en attente, que les services sont trop souvent laissés à eux-mêmes et qu'ils n'ont plus d'interlocuteur, qu'il n'y a plus de visite d'élus dans les quartiers, que le Comité Local de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CLSPD) ne se réunit plus, que le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale attend la nomination de 3 administrateurs et que dire du travail avec la Métro...

Dans cette année de finalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la Métro, il s'agit de surcroît de résoudre un problème qui est loin d'être simple : (re)trouver un adjoint à l'urbanisme compétent sur les dossiers...

De plus, la suppression d'un poste d'adjoint entraînait obligatoirement la nomination de Catherine Allemand-Damond, actuellement seconde adjointe, comme première adjointe de la commune. Faut-il rappeler ici que cette conseillère fait partie des élus dont les entreprises des conjoints ont travaillé pour la commune au mépris des règles de conflits d'intérêt et de la mise en concurrence des entreprises ? Fait-elle partie des dossiers que l'ancien maire Guiguet a transmis au procureur de la République ?

Pour toutes ces raisons, le conseil a donc majoritairement rejeté la proposition du maire de supprimer un poste d'adjoint, ce qui a impliqué aussitôt l'organisation de l'élection d'un adjoint. Après une très longue interruption de séance, l'exécutif est revenu en salle du conseil et a proposé Chantal Allouis au poste d'adjoint. Seule candidate, elle fut élue minoritairement avec 15 voix sur les 33. Soit quand même 2 voix de plus que les 13 votes qui avaient permis l'élection minoritaire du maire au 3^{ème} tour en octobre dernier.

Nous souhaitons bon courage à Madame Allouis, qui de par son âge et du fait de son action municipale en cours, n'est pas à sa place en tant que première adjointe pour seconder le maire.

C'est un rôle difficile, surtout dans la situation actuelle, où nous avons besoin d'arbitrages et de stratégie, d'arguments et de convictions pour compenser un exécutif minoritaire. Nous lui souhaitons d'être à la hauteur des enjeux.

Un projet de crèche bâclé

Depuis le mois de juillet, l'adjointe à la petite enfance, A.L. Husson, s'agite pour faire avancer le dossier crèche de la commune. Le projet propose d'acheter 800m² de surface de locaux économiques dans l'immeuble « High Valley » pour les transformer en crèche à la limite entre les zones habitat et économique d'Inovallée, chemin des Clos.

Le projet de crèche High Valley (au-delà du caractère inapproprié du nom) présente des avantages et des inconvénients :

avantages

- offre une solution rapide aux difficultés rencontrées sur les crèches vétustes des Tamiers et Fauvettes.
- une solution dans un quartier où il n'y a aucun équipement public
- n'est pas si éloigné des Fauvettes.

inconvénients

- La crèche s'établit en zone économique qui se réduit mois après mois : ce qui aurait été préférable aurait été de réaliser cet équipement dans la partie logements. Cela aurait demandé à être anticipé.
- Cette opportunité ne résulte pas d'un choix stratégique solide et éclairé : par exemple la solution d'extension des places du multi-accueil de Bérivière n'a pas été étudiée, une installation sur l'extension de la place des Tuileaux, oubliée.
- Le lien avec l'école maternelle n'est pas facilité, les déplacements à pied ne sont pas favorisés.
- Il s'agit d'un équipement au demeurant assez cher qui ne fait que maintenir l'offre à l'identique alors que la commune augmente son offre de logements de façon importante: l'avenir n'est pas assuré.
- Ce projet ne résout pas la nécessité de créer une cuisine pour les crèches meylanaises
- La taille du jardin de 230m² est insuffisante pour les 40 enfants attendus.
- L'agencement interne des locaux n'est pas optimal pour une crèche, en particulier un espace commun avec les entreprises se trouve au milieu de la crèche.
- Un conflit d'usage pour les parkings existe déjà entre les habitants au nord et les entreprises au sud en journée. Les parkings souterrains, dont 14 places qu'achèteraient la commune pour le personnel, est en partie inutilisable puisque inondable. Un contentieux est en cours. Des places de parking sont pourtant nécessaires aux parents n'habitant pas à proximité pour déposer leurs enfants matin et soir
- Le projet est plutôt cher : 2,5M€.
- Les entreprises qui se sont installées dans cet immeuble il y a moins d'un an s'étaient engagées dans un programme économique propice à leurs activités. L'installation d'une crèche dans leur immeuble change la donne. Depuis l'annonce du projet, certaines se plaignent et annoncent qu'elles vont quitter la commune. Une école privée, installée dans des locaux économiques au sein d'Inovallée, pose déjà des problèmes de conflits d'usage
- La Métro, en compétence sur les dossiers économiques, n'a pas été informée. Il en va de même de l'association « Inovallée ».

Nous avons demandé le report de cette délibération pour permettre un approfondissement du projet qui nous a été présenté pour la première fois il y a 10 jours. Il nous semble donc que l'extension des

places dans la crèche de Bérivière et sa rénovation devraient être étudiées, au moins en complément, ainsi que les cheminements piétons sécurisés entre le quartier des Béalières et la crèche.

Nous avons fait face à un refus catégorique de l'exécutif et nous avons choisi de voter contre ce choix pour exprimer notre désaccord sur l'empressement soudain de l'exécutif sur ce dossier qui pourtant engage la commune pour des dizaines d'années.

La délibération a toutefois été adoptée.

Une vente qui réduit le potentiel économique de la commune

La société ADIM, filiale de Vinci, demande à la commune de changer les termes de son contrat de réhabilitation de Malacher sud. Ce contrat signé en avril 2012, puis modifié en septembre 2015, prévoyait la construction d'une tour « Signal » et d'un bâtiment complémentaire de 3000 m² de surface économique. Pour ce faire, la commune vend à ADIM la parcelle de Malacher sud qui lui appartient. Une clause suspensive était prévue en cas de difficulté de commercialisation. C'est le cas selon l'exécutif et la cause en serait les difficultés de stationnement. La société ADIM demande donc à la commune de changer les termes du contrat en changeant le bâtiment de 3000 m² en parking de surface.

Nous avons proposé que la commune ne vende pas la parcelle en question et la garde sous forme de réserve foncière économique en attendant de meilleurs jours ou de meilleurs opérateurs. Nous avons proposé de la louer et de réfléchir plus globalement au problème de stationnement sur la technopole. Faut-il construire un parking en silo pour permettre aux employés de stationner leurs véhicules ? Faut-il améliorer au plus vite la ligne chrono 1 en BHNS pour rendre plus attractifs les transports en communs ?

Une fois de plus, nous réduisons le potentiel économique de notre commune et de notre métropole. Où vont s'installer les entreprises qui doivent faire évoluer leur patrimoine, les start-up et autres jeunes pousses de notre économie ? Meylan ne joue pas le jeu !

L'exécutif s'est interdit toute négociation avec ADIM. Nous avons rappelé que cette société a été pleinement impliquée dans l'affaire Tardy comme l'indique clairement le jugement. Pourquoi devrions-nous compenser les errements de cette société ? Nous comprenons parfaitement, au vu de sa réputation, ses difficultés à commercialiser son projet. Ne faudrait-il pas reprendre la main sur ce dossier ? Ne faudrait-il pas que la Métro viennent se substituer à l'exécutif communal visiblement dépassé par son passé sur la réhabilitation de la technopole Inovallée ?

Vœu sur le PLUI

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal va être arrêté lors du prochain conseil métropolitain le 28 septembre. Après avoir donné son accord en juin dernier avec le règlement préparé par la Métro, l'exécutif a dû revenir sur son positionnement suite aux propositions de la Commission Extra-Municipale (CEM) et les décisions de notre groupe et de celui de Jean-Claude Peyrin de défendre certaines des propositions de la CEM au niveau métropolitain pour faire évoluer le PLUI.

Après l'arrêt métropolitain du PLUI, un avis communal voté par le conseil municipal doit être rendu d'ici la fin de l'année et notre maire minoritaire a compris qu'il ne pourrait pas imposer son avis avec son exécutif minoritaire. Un second arrêt du PLUI est prévu en février 2019 avant l'enquête publique au printemps prochain et le vote final à la fin 2019.

Nous avons demandé deux évolutions sur la partie communale qui ont fait l'objet d'un vœu voté unanimement par le conseil :

- *La mise en place d'un Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement (PAPA) sur le cœur de ville s'étendant de la parcelle de la société Générale à Inovallée Ouest en comprenant La Revirée, le site PLM, la faculté de pharmacie, les jardins familiaux de Grand Pré, les Miniparc d'Inovallée, c'est à dire tout le secteur en rénovation urbaine au sens large autour de la mairie.*

- *Ce PAPA permet à la puissance publique de définir son projet d'aménagement dans les 5 ans et de mettre en place les outils d'aménagement nécessaires à la réalisation de son projet, bref, de réaliser un aménagement d'ensemble.*

Il s'agit pour nous de prendre en compte de nombreux enjeux, au premier rang desquels la qualité de vie des habitants, la satisfaction de besoins, les obligations légales en matière de logement et de logement social, l'évolution des infrastructures de transport telles que le projet de BHNS, la préservation du foncier à vocation économique, la protection de l'environnement et notamment des jardins familiaux, la mise en place d'espaces verts, d'espaces publics et de services. Nous ne voulons plus d'un urbanisme à la parcelle qui permet à chaque promoteur d'optimiser son lopin sans prendre en compte les équilibres urbains nécessaires à notre qualité de vie.

- *Le renforcement du coefficient de pleine terre et l'abandon du coefficient de végétalisation.*
Le coefficient de pleine terre mesure le pourcentage de la parcelle qui ne peut être bâti ou imperméabilisé. Cette contrainte permet l'infiltration des eaux de pluie, élément de lutte contre les crues torrentielles et préserve de facto, des espaces verts au sein de l'habitat. Dans le futur PLUI, les murs et toits végétalisés pourraient être pris en compte et ainsi diminuer le coefficient de pleine terre. Nous sommes favorables à cette végétalisation en milieu très urbain ou sur les parcelles déjà construites en deçà du coefficient de pleine terre, mais il nous semble aberrant de détruire des pelouses ou de couper des arbres pour mettre en place des murs et des toits végétalisés qui, à l'expérience, sont difficiles à maintenir en vie.

Ce vœu adopté à l'unanimité devrait permettre à Philippe Cardin de faire évoluer le PLUI à l'échelle métropolitaine.

A la suite de ce vœu, le président de la Métropole Christophe Ferrari s'est engagé à étudier les évolutions du PLUI selon les directions exprimées dans le vœu de la commune. A la commune d'être concrète maintenant sur les évolutions souhaitées.

Questions écrites et « réponses »

Nous sommes intervenus pour demander les raisons pour lesquelles le CLSPD ne se réunissait plus. Le maire nous a répondu qu'il allait le réunir d'ici la fin de l'année, une fois sa composition révisée.

Nous avons questionné l'exécutif sur les raisons pour lesquelles la commission consultative sur l'attribution des logements sociaux ne se réunissait plus. La nouvelle élue en charge, avec beaucoup de dédain, a expliqué que cette commission n'était pas statutaire et qu'elle gérait seule et dans la confidentialité les attributions de logements sociaux pour plus de réactivité. Inacceptable quand on connaît certaines pratiques passées que la commission consultative n'empêchait d'ailleurs pas.

Joëlle Hours a questionné le maire sur l'avenir de l'école municipale de musique suite aux chaos de la rentrée dernière. Réponse : le CRC est en cours de réorganisation et un nouveau projet en cours d'élaboration.

Antoine Jammes n'a pu poser sa question sur le permis de construire de 9 logements chemin des acacias où ne figure aucun logement social. La question serait arrivée hors délai alors que nous attendions une réponse des services (date de la vente de la parcelle, etc..) pour que la question soit précise et correctement détaillée.

Jean-Claude Peyrin n'a pas pu poser sa question sur un syndicat intercommunal qui gère des équipements scolaires et dont nous avons voté la dissolution il y a plus deux ans, mais pour lequel les élus continuent de percevoir une indemnité. La question serait arrivée aussi hors délai... Visiblement, rien n'a été fait par ce syndicat depuis 2 ans, les factures des collèges restent impayées et Mme Allemand, 2^{ème} adjointe et présidente de ce syndicat fantôme, continue de percevoir son indemnité.
Une honte !

Prochain conseil municipal

Lundi 19 novembre 18h30

N'oubliez pas de visiter notre site <http://aimeylan.fr>

Abonnez-vous à notre page facebook <https://www.facebook.com/AIMEylan>